



Barème du 5 février 2020.

HONORAIRES DE L'AGENCE TVA INCLUSE

Montant de la transaction :

PRIX NET VENDEUR : - ENTRE 0 ET 30 000 €
COMMISSION FORFAITAIRE DE 2 500 €
SUR LE PRIX DE VENTE TTC

PRIX NET VENDEUR- ENTRE 30 001 € ET 100 000 €
COMMISSION FORFAITAIRE DE 5000€
SUR LE PRIX DE VENTE TTC

PRIX NET VENDEUR-ENTRE 100 001 € ET 200 000 €
COMMISSION DE 5.00%
SUR LE PRIX DE VENTE

PRIX NET VENDEUR-ENTRE 200 001 € ET 300 000 €
COMMISSION DE 4.5%
SUR LE PRIX NET VENDEUR

PRIX NET VENDEUR- ENTRE 300 001€ ET 400 000€
COMMISSION DE 4%
SUR LE PRIX NET VENDEUR

PRIX NET VENDEUR SUPERIEUR A 400 001€
COMMISSION DE 3.8%
SUR LE PRIX NET VENDEUR

Montant de la location :

Bail commercial : 10% du loyer annuel pour le bailleur et 10 % du loyer annuel pour le preneur
Bail d'habitation : 7 % du loyer annuel pour le propriétaire et 7% du loyer annuel pour le locataire